



La SFTRF Autoroute de la Maurienne, vous informe

Du 12 mars au 31 octobre 2018 Restrictions de transits pour les convois exceptionnels Rampe du tunnel du Fréjus

Les travaux du viaduc du Charmaix, sur la rampe d'accès au tunnel du Fréjus, engendrent une restriction des voies dans les 2 sens de circulation à la fois au niveau de la géométrie et au niveau du tonnage

Période N° 1 – Du 12 mars au 13 mai 2018

Les convois exceptionnels de largeur supérieure à 3.20 mètres ont obligation de procéder à une demande d'accord de passage auprès de l'autoroute de la Maurienne (04 79 59 34 01) pour emprunter la rampe d'accès au tunnel du Fréjus dans les 2 sens de circulation.
Poids maxi 120 tonnes.

Période N° 2 – Du 14 mai au 15 juin 2018

Escorte - Largeur supérieure à 3.50 m avec un maximum de 3.80 m. Poids maxi 70 tonnes.

Période N° 3 – Du 15 juin au 31 octobre 2018

Escorte - Largeur supérieure à 3.20 m. Poids maxi 120 tonnes.

A travers cet accord de passage, la SFTRF définira les modalités de passage et les conditions de transit en fonction du gabarit et du tonnage des convois.